

22-23
juillet
st renan



BRETAGNE

**MATCH
INTERLIGUES
CADETS
JUNIORS**



infos & horaires

Ce match Interligues est organisé à destination des cadets juniors et regroupe les Ligues de Normandie, des Pays-de la Loire, du Centre-Val de Loire et de Bretagne.

Ces 4 Ligues disputeront le match cadet et le match juniors en épreuves individuelles. Le match aura lieu le samedi 22 et dimanche 23 juillet 2023 au Stade Ty Colo de Saint-Renan (Rue du Pont de Bois, 29 290 Saint-Renan).

Samedi 22 juillet :



16 h 30 Ouverture du secrétariat

17 h 30 Fin du dépôt des modifications des équipes et confirmation des officiels

Horaires	Courses	Horaires	Sauts		Horaires	Lancers	
			Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
18h15	400m Haies JUM	18h15	Perche		18h15	Marteau	Disque
18h25	400m Haies CAM						
18H40	400M Haies F	19h00	Longueur	Hauteur			
19h30	2000m H				19h30	Poids	Javelot
19h45	2000m F						
20h00	800m F						
20h10	800m H						
20h30	Repas proposé par le club support de l'Iroise Athlétisme à toutes les délégations						

Dimanche 23 juillet :

09h00 Ouverture du secrétariat

Horaires	Courses	Horaires	Sauts		Horaires	Lancers	
			Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
09h30	3000m marche H et F						
10h00	400m F	10h00		Perche Triple Saut	10h00	Disque	
10h15	400m H						
10h45	200m F						
11h00	200m H				11h00		Poids
11h40	100m F	11h30	Triple Saut				
12h00	100m H				12h00	Javelot	Marteau
12h30	110m Haies JUM	12h15	Hauteur	Longueur			
12h45	110m Haies CAM						
13h00	100m Haies JUF						
13H15	100M Haies CAF						
14h00	Relais F 4x100m						
14h20	Relais H 4x100m						
14h45	Protocole						

règlement

Article 1 : Le Match Inter Ligues 2023 cadet-e-s et juniors sera organisé les samedi 22 et dimanche 23 juillet 2023 à Saint Renan au stade Ty Colo, Rue du Pont de Bois, 29290 Saint-Renan.

Article 2 : Chaque ligue pourra présenter 2 athlètes cadet-e-s et 1 athlète junior homme et femme dans chacune des épreuves suivantes :

Cadettes et juniors : 100m, 200m, 400m, 800m, 2000m, 100m haies, 400m haies, hauteur, longueur, perche, triple saut, poids, disque, javelot, marteau.

Cadets et juniors : 100m, 200m, 400m, 800m, 2000m, 110m haies, 400m haies, hauteur, longueur, perche, triple saut, poids, disque, javelot, marteau.

Un.e seul.e athlète sera pris en compte pour l'épreuve de 3000m marche, mais un.e deuxième athlète pourra être engagé.e en hors-match ; il/elle sera déclaré.e comme tel.le lors de la composition d'équipe.

Le classement est à la place avec une cotation : 2N, 2N-1, Avec N = nombre d'équipes et ce pour les cadet-te-s.

Le classement est à la place avec une cotation : N, N-1, Avec N = nombre d'équipes et ce pour les juniors.

Forfait, abandon, disqualification ou non classé = 0 point.

En cas d'ex aequo de deux ou plusieurs concurrents, les points seront partagés entre les ex aequo.

Il sera établi un classement cadet, cadette, junior h et junior f et mixte sur les 4 équipes.

En cas d'égalité, les ligues seront départagées par le nombre de premières places, puis de deuxième places en cas de nouvelle égalité et ainsi de suite.

Chaque ligue pourra présenter 4 équipes de relais 4x100m (soit une équipe cadets, cadettes, junior h et f). Le classement est à la place avec une cotation 2N, 2N-2, Avec N = nombre d'équipes.

Article 3 : Un même athlète pourra disputer au maximum une course, un concours et un relais ou bien deux concours et un relais (la marche étant classée dans les épreuves de courses).

Dans les concours de sauts verticaux, par dérogation aux règles de compétition 142.3 et 181.2 de WA, un athlète qui aurait, car participant à deux épreuves en même temps, été autorisé à effectuer ses essais dans un ordre différent de celui fixé au début de l'épreuve, et qui, malgré cette autorisation, n'aurait pas pu tenter un de ses essais différés, aura droit de tenter le ou les essais ultérieurs qui pourraient lui rester, mais, bien entendu, pas les essais pendant lesquels il était absent.

Article 4 : En fonction du nombre d'équipes participantes, il sera organisé dans les courses une, deux, ou trois séries. Les séries seront constituées selon les performances des athlètes enregistrées au moment de dépôt des équipes.

Article 5 : En saut en longueur, au triple saut et dans les lancers, tous les concurrents auront droit à six essais. Au triple saut, la planche d'appel sera située à 13m pour le concours masculin et à 11m pour le concours féminin, mais les athlètes

pourront sauter à partir d'une planche située à 9m ou 11m pour le concours masculin et à 7m ou 9m pour le concours féminin.

Article 6 : Les montées de barres prévisionnelles sont les suivantes :

Hauteur féminine : 1.30 ; 1.40 ; puis 1.45 ; 1.50 ; puis 1.54 ; 1.58 ; puis de 3cm en 3cm

Hauteur masculine : 1.50 ; 1.60 ; puis 1.65 ; 1.70 ; 1.75 ; puis 1.79 ; 1.83 puis de 3cm en 3cm.

Perche cadettes : 2.03 ; 2.23 ; 2.43 ; 2.63 ; 2.83 ; puis de 10cm en 10cm.

Perche juniors : 2.43 ; 2.63 ; 2.83 ; puis de 10cm en 10cm.

Perche cadets : 3.23 ; 3.43 ; puis 3.58 ; 3.73 ; puis de 10cm en 10 cm.

Perche juniors : 3.63 ; 3.83 ; 4.03 ; puis 4.18 ; 4.33 ; puis de 10cm en 10 cm.

En cas d'ex aequo pour la première place de deux ou plusieurs concurrents aux sauts en hauteur et à la perche, il n'y aura pas de barrage.

Ces règles de hauteur des barres pourront faire l'objet d'une adaptation à J-3 au regard du bilan des athlètes pré-engagés.

Article 7 : Un passage en chambre d'appel est obligatoire : 30min avant les concours (45 min pour la perche) et 20min avant les courses.

Article 8 : Chaque ligue doit fournir 12 membres du Jury. Un de ces officiels sera désigné pour constituer un jury d'appel.

La réunion du Jury aura lieu à 17h le samedi avant la compétition afin de leur permettre d'être sur leur lieu de concours 30min avant le début de l'épreuve.

Article 9 : Les feuilles de composition d'équipes prévisionnelles devront être adressées au plus tard le jeudi 20 juillet à 12h00 à l'adresse suivante : cso@bretagneathletisme.com. Les feuilles de composition d'équipes définitives devront être déposées au secrétariat de compétition le samedi 22 juillet à 17h30 au plus tard.

Les changements seront autorisés et devront être signalés au secrétariat au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve concernée, sauf cas de force majeure (par exemple blessure sur une autre épreuve).

Dans ces cas de changement il faut s'adresser au juge arbitre général.

Les changements de dernière minute apportés à une équipe ne modifieront pas la composition des groupes ou séries.

La composition définitive des équipes de relais devra être déposée 1 heure avant l'épreuve.

Article 10 : Tous les cas non prévus dans le règlement seront arbitrés par le juge arbitre, un jury d'appel sera constitué.





composition des équipes et jurys

Les engagements des équipes et la composition du jury sont à envoyer **avant le jeudi 20 juillet 2023 12h00** à : cso@bretagneathletisme.com

En utilisant le formulaire sur le lien ci-dessous :

FORMULAIRE COMPO D'ÉQUIPE

RESTAURATION

La restauration du jury sera prévue par l'organisation.

Une buvette sera disponible sur place sur les deux jours de compétitions.

Le samedi soir et le dimanche midi, un menu vous sera proposé à consommer sur place. Informations à venir sur le contenu et le coût.

